

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT-QUATRIÈME

1905

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1906

- Journal of the anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, London, vol. XXXV, 1905.
- Mitteilungen des Anthropologischen Vereins in Schleswig-Holstein*, Kiel, 17^e Heft, 1905.
- Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien*, IV^e et V^e Heft, 1905.
- Bulletin de la Société royale belge de géographie*, Bruxelles, n^o 3 et 4, 1905.
- Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei di Roma*, n^o 5 et 6, 1905.
- Atti della Reale Accademia dei Lincei di Roma*, n^o 8 et 9, 1905.
- D^r Bertholon, *L'année anthropologique nord-africaine, 1904-1905*, Tunis, 1905.
- Bulletin de la Société Khédiviale de géographie*, Le Caire, n^o 8, 1905.
- Journal of the Asiatic Society of Bengal*, Calcutta, 2 fasc. du vol. 73, 1905.
- Journal et Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, Calcutta, n^o 1 à 4, 1905.
- The Journal of the Anthropological Society of Tokyo*, n^o 234, 1905.

DISCUSSIONS

Suite de la discussion sur la communication de M. Locard sur « la mort de Judas Iscariote ».

Le D^r Soulier a cru devoir communiquer les réflexions de M. Locard à l'abbé Petit. Voici la réponse de ce dernier :

Bien que le potier ne soit qu'un personnage épisodique très secondaire dans l'histoire de Judas, je ne crois pas qu'il soit facile de l'en supprimer.

Et cela, non pas seulement parce qu'il figure très explicitement dans la *Vulgate latine* et dans le texte grec de l'*Évangile* de saint Mathieu, qui est le plus ancien texte connu, mais pour un autre ordre de considérations auquel on néglige peut-être trop de recourir quand il s'agit des livres sacrés.

Quelle que soit, en effet, la version que l'on adopte relativement à la mort de Judas, un fait certain et qui se trouve dans le texte de l'*Évangile* aussi bien que dans celui des

Actes des Apôtres, c'est l'achat d'un champ, payé avec le prix de la trahison, c'est-à-dire payé seulement 30 deniers.

Un pareil prix donné pour un champ aux portes de Jérusalem suppose nécessairement une propriété de faible étendue et de valeur nulle, ou à peu près, pour le propriétaire qui la vend.

Ce ne saurait donc être ni une vigne, ni une propriété de rapport. C'est cependant quelque chose d'utilisable pour celui qui l'achète.

Or, si l'on veut faire attention aux conditions et à l'état dans lequel se trouve le champ d'un potier, vendu par lui après l'avoir exploité, on trouvera précisément :

1° Que c'est un terrain de peu d'étendue. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir ce qu'il en est des exploitations particulières actuelles des bancs d'argile à poterie.

2° Pour l'exploiter, le potier a dû préalablement en enlever tout l'humus ou la terre végétale au-dessous de laquelle s'étend en couche l'argile plastique.

Il a enlevé cette argile elle-même, dont les couches ne sont jamais assez épaisses pour que leur exploitation transforme le champ en carrière. Ces couches reposent, à leur tour, ordinairement, sur des conglomérats ou du grès sédimentaires, imperméables à l'eau, et cependant assez faciles à entamer, soit à cause de la nature chimique de leurs éléments, soit à cause, surtout, de leurs imperméabilité. Ces derniers terrains sont absolument stériles. Le champ est de valeur nulle en tant que terrain de rapport. On comprend facilement que le propriétaire qui l'a exploité et qui n'en peut plus rien tirer le cède à vil prix.

Mais, étant donné l'usage qu'en voulaient faire les acquéreurs juifs dont il est question dans saint Mathieu, c'est-à-dire un lieu de sépulture pour les étrangers, ce terrain leur convenait parfaitement.

Les Anciens ne cherchaient pas, en effet, pour ensevelir leurs morts, un sol qui consumât ou fit disparaître rapidement les corps, comme nous le faisons dans nos cimetières.

Leurs idées sur la survivance des âmes et la persistance de leur lien avec le corps, idées qui ont cours encore aujourd'hui chez les Juifs, leur faisaient prendre toute espèce de précautions pour conserver les corps. On les embaumait, on taillait les sépulcres dans le roc ou dans des couches de terrain semblables à celles sur lesquelles reposent les bancs d'argile.

Comme il s'agissait d'étrangers morts à Jérusalem, et qui n'avaient pu s'occuper, de leur vivant, de se préparer un tombeau, on ne pouvait guère songer au roc. Mais, s'il existait un ancien champ de potier aux portes de la ville, c'est à lui certainement que durent penser tout d'abord les Sanhédristes.

Sans doute, d'autres terrains se présentent dans des conditions à peu près semblables. Et, si le potier ne figurait pas dans l'Évangile, ce ne serait pas une raison suffisante pour l'y introduire d'autorité, mais, du moment qu'il y figure, c'est certainement une raison de l'y maintenir.

Que saint Mathieu seul ait parlé de lui et des circonstances du contrat de vente, alors que les autres Évangélistes, et saint Pierre lui-même, se taisent sur ce point, cela peut, à première vue, paraître assez extraordinaire.

Si l'on veut bien, cependant, se souvenir qu'avant d'être appelé par le Christ à la mission de l'apostolat, Mathieu, qui, de son nom, s'appelait Lévi, était commis aux écritures chez un publicain, c'est-à-dire chez un collecteur d'impôts, qu'il était, par conséquent, quelque chose comme greffier dans un bureau d'enregistrement, on comprendra que les détails de la vente du champ l'aient — par l'effet des habitudes prises — particulièrement intéressé, et que les autres narrateurs de la Passion du Christ, pêcheurs de Galilée pour la plupart, n'y aient pas attaché la moindre importance.

Nier l'exactitude du récit de l'Évangéliste, comme l'ont fait certaine exégètes de l'école de Strauss, sous prétexte qu'il est trop précis, est un véritable défi porté au bon sens.

Prétendre, comme l'a fait Strauss lui-même, que le potier

n'a été introduit dans le récit de la mort de Judas par saint Mathieu que parce qu'il figure dans un texte de prophète cité par l'apôtre à la suite de ce récit, mais complètement distinct du récit lui-même, c'est adopter le système d'interprétation de l'*Évangile*, que son parti-pris de ramener à tout un ensemble de mythes la vie tout entière de Jésus imposait à Strauss, mais alors, cela conduit à nier non seulement l'existence du potier, mais toute réalité objective du récit de la mort de Judas.

Porter la question sur le terrain de la philologie et de l'exégèse, comme l'a fait M. Locard, c'est, malgré toute l'érudition dont il a donné des preuves incontestables, substituer peut-être trop facilement à une interprétation traditionnelle une interprétation plausible — je le veux bien — au point de vue grammatical, mais simplement hypothétique au point de vue historique et de la réalité des faits.

Ce qu'il importe, en effet, avant tout, de savoir aujourd'hui, comme au temps des apôtres, ce n'est pas seulement la signification qu'un mot tient de sa racine, c'est surtout le sens qu'il représente pour celui qui l'emploie ou pour ceux à qui il s'adresse.

Dans notre langue française, même les mots les plus simples, tels, par exemple, que papier, plume, livre, volume, etc., n'ont actuellement qu'un rapport très éloigné avec le sens primitif qu'ils tenaient de leur racine. A plus forte raison en est-il ainsi chez les peuples imaginatifs comme les Sémites.

Appliqué rigoureusement à n'importe quelle page d'un de nos auteurs français, le procédé exégétique cher à l'école allemande en arriverait facilement à la transformer en un amas d'incohérence. Il n'est pas étonnant qu'appliqué à d'un des récits de la mort de Judas, à celui des *Actes des Apôtres* surtout, auquel Strauss semble donner la préférence, ce procédé aboutisse au même résultat ou ne soulève une foule de questions qu'il est impuissant à résoudre.

M. Soulier observe que le mode de raisonnement adopté

par M. Locard — relativement au potier — supposé plausible, n'autoriserait que le doute, non la négation. Et la vente, l'achat du champ, qu'en fait-il ? Il les supprime, évidemment. Mais il ne peut, cette fois, invoquer, en faveur de cette suppression, une raison d'ordre grammatical, tels ces fameux points massorétiques qu'avec Strauss il accuse les Septante d'avoir ajoutés. Le potier vendeur supprimé, il ne pouvait plus être question d'achat, que l'acheteur fût le Sanhédrin ou Judas lui-même. — Et moi je dis : la vente, l'achat ne peuvent pas être supprimés, donc le potier vendeur a existé. Tel est, à mes yeux, le probable sinon le certain.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE TRAVAIL DE M. EDMOND LOCARD

LA MORT DE JUDAS ISCARIOTE

Étude critique d'exégèse et de médecine légale sur un cas de pendaison célèbre.

Après une simple audition, je pensais tout d'abord me borner à quelques réflexions sur cette pendaison et sur le passage des *Actes des Apôtres* (versets 17, 18, 19, chap. I), qui se rapporte à la mort de Judas, notamment sur la signification à donner à l'expression *diffusa viscera* (entrailles répandues). Mais, à la lecture du mémoire, les pages relatives à la genèse de la mentalité criminelle de Judas, à la préparation de son crime, m'ont particulièrement intéressé. Ici, j'introduis un facteur nouveau, les rapports de Judas avec les commerçants du Temple (1) ; ces rapports ne peuvent pas ne pas avoir existé.

Mais le point le plus saillant de cette réponse, lequel m'est le plus à cœur, c'est d'établir, de prouver, à l'encontre de

(1) L'idée m'en a été suggérée par mon ami l'abbé Petit, ancien professeur de sciences aux Minimes.